N° 1024. — 5e Année

CINQ CENTIMES

Mardi 21 Mars 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES .... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES......... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ...... 0 fr. 75 —
LOCALES. .... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et PARIS, l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

TÉLÉPHONE

Chronique de la Semaine

Les étudiants de la Faculté catholique ont brillamment clôturé la semaine par une manifestation ridicule et quelque peu déshonorante.

Ils se sont rués trois cents dans les bureaux du *Progrès du Nord* brisant tout ce que pouvait rencontrer leurs cannes, *frappant à tour de bras à droite et à gauche*, mettant des tiroirs chargés de caractères d'imprimerie en salade et faisant exécuter aux vitres des fenêtres, une haute voltige qui, pour ne pas manquer d'éclats était toutefois complètement dépourvue de mesure.

Ce sont là plaisirs faciles et que la gent catholique *expliquera sans doute* par cette douce formule : « Il faut que jeunesse se passe. »

On nous permettra de trouver que la jeunesse des écoles catholiques *ne diffère pas très sensiblement* dans le cas présent de cette jeune voyoucratie errante qui se complait dans le mal et considère volontiers la *propriété du voisin comme son bien propre*.

Venir à trois cents saccager une maison, c'est plus qu'une mauvaise action : c'est une lâcheté.

Et si de pareilles mœurs s'acclimataient en France, il n'y aurait plus qu'à répondre à coups de révolver à des brutalités aussi inqualifiables.

Ce qui indique bien la préméditation de cette manœuvre, c'est que les délégués des étudiants catholiques, au lieu de venir à deux ou trois nous présenter une lettre rectifiant un article dont ils prétendaient avoir à se plaindre, sont arrivés à plusieurs centaines, afin de nous obliger, par la menace, à une rétractation.

Cette démarche n'était pas de celles qu'on peut accueillir avec indulgence et nos sentiments de conciliation ne pouvaient aller jusqu'à céder aux injonctions impératives d'une bande de galopins se présentant arrogamment, *le chapeau sur le coin de l'oreille* et nous faisant solennellement de grotesques sommations.

Sur le refus de notre rédacteur en chef de les entendre, ils sortirent aussitôt dans le vestibule et sachant qu'ils trainaient derrière leurs chausses, une meute de trois cents aboyeurs, firent signe à leurs camarades.

Une minute *après*, la *troupe* tout entière, s'engouffrait dans les couloirs du *Progrès*.

La jolie besogne qu'ils y firent, nous l'avons racontée hier et nous donnons aujourd'hui à ce sujet, de nouveaux détails dans le corps du journal.

Nous ne chercherons pas à dégager la moralité d'une manifestation odieuse et tout-à-fait indigne de jeunes gens semblant destinés par leur éducation à occuper plus tard, une place honorable (?) dans la hiérarchie sociale.

Nous ne pouvons que constater une chose peu à l'honneur des élèves des Facultés catholiques.

C'est que dans leurs manifestations les plus bruyantes, jamais les étudiants de l'Etat n'ont oublié à ce point les égards dûs à la propriété d'autrui.

La délicieuse jeunesse élevée au biberon de l'Eglise nous parait avoir un singulier mépris pour les principes évangéliques et à moins de croire à la négation absolue de l'*influence de ceux qui sont* les éducateurs de ces jeunes gens, il y a lieu de penser que l'enseignement catholique doit avoir pour base l'étude du chahut et quelques vagues notions empruntées au manuel du parfait cambrioleur.

L'incident fâcheux qui s'est produit hier dans nos bureaux, aura des conséquences que nous ne voulons pas examiner aujourd'hui.

Nous ne pensons point toutefois que les familles de ces jeunes gens qui, pendant un instant, ont fait une véritable besogne de malfaiteurs, aient lieu d'être très fières des prouesses de leurs rejetons.

C'est la *première fois qu'une pareille scène* de vandalisme se sera produite à Lille et nous sommes très satisfaits de constater que contrairement aux affirmations intéressées d'un de nos confrères, tous les étudiants compromis appartiennent exclusivement à la Faculté catholique. Aucun étudiant de l'Etat n'a pris une part quelconque aux excès commis dans nos bureaux.

Il faut rendre à l'église ce qui appartient à l'Eglise.

***

On a souvent plaisanté les calinotades de l'administration que personne en Europe ne nous envie. On a narré par le menu bon nombre d'anecdotes caractéristiques telles, par *exemple, que celle du banc fraichement peint* en vert et auprès duquel un factionnaire montait la garde pour empêcher le public de s'asseoir, consigne qui se maintint pendant dix-sept ans sans que personne s'avisa de la modifier.

Plus récemment, nous avons eu l'histoire de la guérite de Meaux qui, placée sur un remblai du canal de l'Ourcq, oblige la ville à payer un droit de locat on à Paris, propriétaire de cette parcelle de terrain. Ce droit est de un franc mais pour arriver à le percevoir administrativement, on dépense chaque année en frais de paperasses d'enregistrement et autres 37 francs 50.

Ici, il y a quelques mois, pour avoir le droit de faire toucher à la Grand'poste par un tiers, le montant d'un mandat de vingt-trois sous, on dût par suite du refus d'accepter un pouvoir sur papier libre, faire établir un pouvoir par devant notaire et dépenser 11 fr. 35 c.

Nous pourrions aller loin ainsi, car la série est variée à l'infini et toutes les branches de l'administration y figurent avec avantage, *mais nous pensons toutefois qu'il serait difficile* de trouver mieux que le fait récent dont la recette générale du Nord peut revendiquer, sans y mettre une fierté excessive, la paternité.

L'histoire nous a été contée hier mais elle remonte déjà à quelques mois ce qui ne lui enlève toutefois aucune saveur

Dans les premiers jours de janvier, un retraité de l'Etat se présenta à la recette générale pour y recevoir le montant de sa pension.

Il produisit à côté d'autres pièces, un certificat de vie dument légalisé. On examina ces divers papiers et on consentit à lui payer la somme due pour les trois derniers mois, c'est-à-dire pour le trimestre échu.

— Mais pardon, fit remarquer timidement notre homme, ce n'est pas un *trimestre* qui m'est dû, c'est un semestre. Je n'ai pas eu le temps de venir ici, le 1er octobre. J'ai donc à recevoir non-seulement le dernier, mais aussi l'*avant-dernier* trimestre.

— C'est exact, répondit l'employé, seulement vous ne me fournissez qu'un certificat de vie au 31 décembre, *il m'en faut un autre* daté du 31 septembre.

— Je ne comprends pas très bien.

— Pourtant c'est bien simple. Votre certificat d'existence au 31 décembre établit administrativement ce simple fait : que vous viviez pendant la période comprise entre le premier octobre et le dernier jour de décembre.

— Evidemment. Je ne suis pas encore empaillé, que je sache.

— Oui, mais reprend l'employé, comme une attestation du même genre manque pour établir votre existence du 1er juillet au trente septembre, il est nécessaire de vous faire délivrer ce certificat. *Il est rigoureusement* exigible.

— Mais, Monsieur, si je vis au 31 décembre je vivais certainement au 31 septembre, c'est-à-dire trois mois avant !

— *Administrativement, je l'ignore*, répondit sur un ton solennel, le rond de cuir de la Recette. Apportez-moi un certificat de vie daté du dernier jour du trimestre précédent et je vous fais payer séance tenante.

— !!!!!

Nous proposons de faire inscrire au livre d'or des bêtises administratives cette anecdote courte mais édifiante.

***

Le curé de Montigny-en-Ostrevent n'est pas un des apôtres de charité et de résignation qui tendent la joue gauche quand on les frappe sur la droite.

Il y a belle lurette qu'à ce point de vue du reste, les préceptes de Jésus sont passés pour tous les ecclésiastiques, à l'état de lettre morte. Le clergé bataille pour défendre sa pitance et la race des Gondy n'est pas éteinte.

Seulement, à Montigny-en-Ostrevent, ce n'est pas contre le sexe fort que le curé manœuvre.

Il lutte contre les vieilles femmes et c'est par la famine qu'il essaye de se rendre maître de l'adversaire.

Il y a quelque temps, une pauvre mère cédant aux bêtes objurgations du doux pasteur, consentit à envoyer ses petites filles à l'école des sœurs.

Après un court séjour dans l'établissement sanctifié, les enfants reprirent le chemin de l'école laïque, sans que les causes de cette désertion aient jamais été claires.

Mais le curé ne l'entendait pas ainsi.

Il arrêta un jour au passage les petites filles et les fit entrer au presbytère.

Là, une antique et moustachue gouvernante les déshabilla prestement et leur reprit les costumes qu'on leur avait donnés à l'école des sœurs. On leur enleva jusqu'à leur bas, la charité chrétienne n'aimant pas à étendre ses bienfaits sur des enfants dont les parents ne sont point en odeur d'orthodoxie.

Puis, pour compléter la manifestation, le *bon prêtre fit supprimer également* le pain de trois livres qu'on donnait chaque semaine à cette mère de famille.

Ce n'est pas tout et c'est ici que l'histoire devient impayable.

La veuve en question avait l'habitude, le dimanche matin, d'aller faire une provision d'eau bénite qu'elle colportait ensuite dans certaines maisons cléricales de la commune où on lui donnait un ou deux sous pour son dérangement.

Quand dimanche dernier, elle vint chercher sa provision d'eau bénite, le curé l'œil allumé d'une sainte colère lui cria :

— *Vade Retro!... Tu seras maudite* dans les siècles des siècles, tes ossements seront la proie des vautours et en attendant, je te supprime ton eau bénite.

— Mais monsieur le curé, on me paye ma commission.

— C'est pour cela que je refuse de te livrer ma *marchandise*.

Et la pauvre veuve, toute contristée s'en retourna chez elle, se demandant avec anxiété comment les marmots dineraient le soir.

Tout-à-coup elle eut une inspiration céleste — car il y a un ciel et même une providence pour les parpaillots.

— Il *me reste* à peu *près* la valeur d'un verre d'eau bénite pensa-t-elle. Or, puisqu'une seule goutte d'eau suffit, par le baptême à sauver une âme *en la rendant* chrétienne, une bonne timbale d'eau bénite peut bien suffire à baptiser le contenu de tout un puits.

Alors, séance tenante, elle versa l'eau bénite qui lui restait dans le puits de sa cour, sanctifiant ainsi dans toute son étendue la nappe de liquide profane.

Point n'est besoin pour elle d'aller maintenant solliciter le concours du curé.

Elle peut débiter l'eau bénite par brocs et *par seaux*. Le puits a reçu lui aussi l'eau du baptême. Il est purifié pour un laps de temps indéfini et quand la veuve partira, (dans de *longues années, espérons-le pour elle*) pour un monde meilleur, ses filles inconsolables pourront avec sérénité, continuer son commerce.

L'histoire est drôle, mais parions que le desservant de Montigny-en-Ostrevent la trouvera mauvaise.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

« Les bénéfices d'un scandale »

Le *Literary digest*, de New-York, reproduit sous le titre le passage suivant d'un article de notre collaborateur, M. Hector Depasse, publié récemment dans la *Revue bleue*, et approuve hautement la *justesse de ces observations* :

Les députés de la Droite organisent « une neuvaine de prières » sur toute la France, afin de prier Dieu « de sauver le pays des terribles épreuves qu'il traverse » Malheureusement la Providence s'est mise visiblement à gauche depuis une vingtaine d'années, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, et même après les scandales du Panama et les hontes du Fonds Guelfe, elle ne parait pas vouloir revenir à droite.

La *crise actuelle devait être dans le plan* de la Providence, comme toutes les crises généralement quelconques ; en déchirant beaucoup de voiles et en étalant aux regards de tout le public les dessous des grandes affaires, elle aura servi à l'éducation du peuple et au développement économique et politique de la démocratie. Les plus ignorants auront acquis, à la faveur de cette publicité effrénée, de ces calomnies, de ces diffamations, et aussi de ces vérités mêlées aux invectives ; ils auront acquis des notions très utiles qui leur avaient jusqu'à présent manqué sur le lancement des grandes entreprises, sur les organisations de la Bourse et de la Banque contemporaine, sur les syndicat de garantie, sur les systèmes de participation, sur le fonctionnement des chèques, autant de choses bonnes et mauvaises, qui ont servi à exécuter les plus glorieux *ouvrages de la civilisation et de l'humanité* et qui ont fini par conduire aux plus effroyables abus, à la dilapidation des fruits du travail et à l'expropriation des *épargnes* populaires.

Lorsque le peuple entier aura vu clair dans ce mécanisme, il sera devenu impossible de le conserver. D'autres règles et d'autres moyens d'action devront être mis en œuvre, qui seront plus conformes à la justice et à l'égalité ; non point pour empêcher ni affaiblir l'essor du génie industriel, mais pour lui donner au contraire plus de puissance, et, avec plus de puissance plus de sûreté.

Si au lieu de mener l'entreprise du Panama dans l'obscurité, par des moyens déjà surannés et périlleux, insuffisants d'ailleurs pour cette œuvre gigantesque, comme l'événement l'a prouvé par une défaite assez éclatante et assez terrible ; si on l'avait conduite au grand jour de l'opinion, en disant toute la vérité, en faisant appel à la collaboration de toutes *les forces nationales, et peut être mieux encore* à la collaboration de tous les Etats, peut-être aurait-on réussi.

Cette entreprise s'accomplira vraisemblablement ; quand ? c'est ce que nous n'oserions essayer de dire ; mais elle parait bien être dans le plan de la civilisation générale et dans le développement logique des grands travaux de l'avenir. Quand elle se fera ce sera en pleine lumière, avec la participation raisonnée et consciente des peuples et non plus, dans l'ombre, sous le manteau de la cheminée des syndicats de banquiers.

Et ce régime, que nous commençons à entrevoir, sera au régime qui s'éloigne, comme le gouvernement si puissant et si fécond des démocraties modernes est au gouvernement débile et précaire des petits princes du temps jadis.

LE CODEX DE 1884

MM. les docteurs Lefort, Pouchet et Yvon viennent d'attirer l'attention des membres de la Société de médecine de France sur les accidents très graves et souvent mortels causés par l'administration de certains médicaments dont la forme pharmaceutique est sanctionnée par le Codex.

Ces messieurs ont signalé tout particulièrement : les granules d'atropine, de digitaline et de strychine, dont le dosage officiel a été fixé, en 1884, à un milligramme de substance active.

Ainsi qu'ils l'ont fait remarquer, à l'époque où les auteurs du Codex de 1884 ont établi leurs formules, on ne se servait alors que de substances amorphes, tandis qu'aujourd'hui *on emploie des substances cristallisées, dont* l'activité est beaucoup plus grande et nécessite par conséquent que l'on abaisse le dosage.

Dans ces conditions, il résulte que si un médecin habitué à l'activité des anciens produits, *prescrit plusieurs granules*, il s'expose fatalement à des accidents très graves et parfois mortels ; et, d'autre part, les pharmaciens étant couverts par les formules en usage, les questions de responsabilité soulevées deviennent difficiles à résoudre.

MM. les docteurs Lefort, Pouchet et Yvon, étant membres de la commission qui prépare en ce moment le nouveau Codex, il y a lieu d'espérer qu'il sera tenu compte de cette intéressante observation.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

LA MORT de Jules Ferry

La mise en bière

Paris, 19 mars. — La mise en bière a eu lieu aujourd'hui, à deux heures. Demain soir, la bière sera transportée de la rue Bayard dans le grand salon du Sénat, transformé en chapelle ardente, où elle restera exposée durant toute la journée de mardi.

Au Luxembourg

Les questeurs du Sénat ont décidé de faire couvrir la partie de la grande cour du palais du Luxembourg qui avoisine le grand perron d'honneur, afin d'y réserver trois à quatre mille places, qui seront occupées par les grands corps de l'Etat et les hauts fonctionnaires civils et militaires ; huit cents places seulement ont été réservées pour les amis de la famille, dans les vestibules, placés au-dessous de la salle des séances. Le catafalque sera dressé en face du perron d'honneur. La partie est du jardin du Luxembourg comprise entre la fontaine Médicis et le palais sera réservée aux délégations et aux membres des sociétés dont MM. Ferry faisait partie. Parmi ces sociétés, citons l'Association d'Alsace-*Lorraine*, l'*Association vosgienne*, l'Association philotechnique, l'Association nationale républicaine, l'Association des étudiants, etc.

Les travaux nécessités par la décoration du palais du Sénat ont été commencés dès ce matin sous la directions de l'architecte du Sénat.

La moitié de la cour d'honneur sera divisée en cinq travées, séparées par des tentures et recouvertes de velum ; la travée principale sera surmontée d'un dôme au-dessous duquel se dressera le catafalque.

Les Discours

Quatre discours seront prononcés : au nom du gouvernement, par M. Ribot, ministre de l'intérieur, président du Conseil ; au nom du Sénat, par M. Bardoux désigné à cet effet par le bureau du Sénat ; au nom du Conseil général des Vosges, dont M. Jules Ferry fut le président durant près de dix années ; par M. Méline ; enfin par M. Gréard, au nom de l'Université et de l'instruction populaire, à laquelle M. Ferry avait consacré une grande partie de sa vie.

A St-Dié

Les discours prononcés, le convoi se dirigera vers la gare de l'Est. Le corps sera placé sur le wagon destiné à le transporter à Saint-*Dié* ; le train qui l'emportera partira, à neuf heures trente-cinq minutes, mercredi soir, et arrivera le lendemain, jeudi, à neuf *heures quinze minutes du matin*, à Saint-Dié. A dix heures, le cortège funèbre se formera dans cette ville, qu'il traversera tout entière pour se rendre au cimetière. La dépouille mortelle sera inhumée dans le caveau de famille construit en 1834 par M. Edouard Ferry pour la mère de M. Jules Ferry.

Saint-Dié, 19 mars. — Le conseil municipal réuni d'urgence, ce matin, pour fixer les détails de la cérémonie funèbre à Foucharupt, a décidé que la ville de St-Dié sera pavoisée.

La *Gazette vosgienne* publie un article où on lit :

Nous croyons devoir revendiquer, dès aujourd'hui, au nom de la ville de Saint-Dié, l'honneur de voir s'élever sur une de ses places le monument que la France reconnaissante consacrera à son glorieux enfant.

Les condoléances

Paris, 19 mars. — Les visites continuent à affluer au domicile de M. Jules Ferry, 1, rue Bayard, et chacun s'inscrit maintenant dans le vestibule qui précède l'escalier allant aux appartements.

D'innombrables dépêches de condoléances sont adressées à Mme Jules Ferry et à M. Charles Ferry ; de tous les points de la France leur parviennent aussi des adresses de conseils municipaux, de cercles républicains et jusqu'à des classes d'enfants de nos lycées qui ont tenu, à cette occasion, à exprimer leur tristesse. C'est ainsi que les élèves de rhétorique du lycée de Tournon (Ardèche) ont fait parvenir à Mme Jules Ferry le télégramme suivant :

Profondément attristés de la douloureuse nouvelle qui consterne la France, nous vous adressons l'expression de notre sympathie et nos regrets sincères pour cette perte cruelle, qui prive la République d'un vaillant défenseur.

A *Tunis, la mort de M. Jules Ferry* a causé une émotion extraordinaire. Une souscription a été ouverte pour déposer une couronne sur le cercueil au nom des Français de Tunisie.

D'autre part, les adresses de l'étranger ne sont pas moins nombreuses, et, parmi elles, nous trouvons un télégramme de M. Emilio Castelar ; il est ainsi conçu :

Mme Ferry, Paris.

Mes plus sincères condoléances. La France perd un de ses patriotes les plus sages ; la République, sa grande ancre ; vous, un époux affectueux, et moi un ami bien cher. *Dieu, dans sa justice, lui* accordera dans un autre monde meilleur une compensation aux injustices de ce monde. — Emilio Castelar.

La veillée

Le corps de M. Jules Ferry est veillé par tous les membres de la famille, et aucun étranger n'a été admis auprès du lit mortuaire. Seul, un photographe a été appelé pour fixer *une dernière fois les traits de l'illustre* défunt. Hier, plusieurs dessinateurs amis de M. Jules Ferry, et parmi eux M. Félix Régamey, *se sont présentés et se sont offerts* à Mme Ferry pour être admis à prendre un croquis du mort ; mais, contrairement à ce qui a été annoncé, Mme Jules Ferry a refusé formellement d'accéder à ces offres, afin d'empêcher toute publicité dans les journaux illustrés.

Election Sénatoriale

Vesoul, 19 mars.

Inscrits : 870. — Votants : 865

MM. Coillot, conseiller général, rép. 475 Elu
Mercier, député républicain. . 372

Il s'agissait d'élire un sénateur en remplacement de M. John Lemoinne, républicain, sénateur inamovible, *décédé, dont le siège a été attribué par le* sort au département de la Haute-Saône. Au renouvellement de 1891, MM. Brunet et Levrey, républicains, furent élus par 749 et 733 voix sur 890 votants.

AU DAHOMEY

Paris, 19 mars — Un journal du matin prétend qu'il y a un désaccord entre le gouvernement et le général Doods au sujet des mesures à prendre à l'égard des Allemands installés au Dahomey.

Ce renseignement est inexact.

Les Allemands soupçonnés d'intelligences avec Behanzin ont été expulsés, et leur expulsion est et sera rigoureusement maintenue. Les maisons qui ont livré des armes depuis l'ouverture des hostilités ont été immédiatement fermées.

Toutefois, aucune mesure n'a pu, jusqu'à présent, être prise contre les maisons qui auraient, dit-on, livré des armes à une époque *antérieure, l'Acte de Bruxelles* n'ayant jamais été appliqué à la côte du Bénin et cette région étant restée, jusqu'à ce jour, soumise aux *principes généraux du droit des gens*.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 16

TANTE BERCEUSE

Pourtant, lorsque, malgré Valérie, l'entretien tombait, lorsqu'un silence très lourd pesait sur elles, gros d'arrière-pensées, parfois leurs regards se croisaient et alors le front de Germaine se couvrait de rougeur.

Valérie se hâtait de lui sourire.

Et c'était tout.

La soir venu, Germaine parut plus agitée, plus nerveuse.

— C'est la crise ! pensait la tante.

Mais elle ne doutait pas de la jeune femme. Elle avait foi dans son repentir et dans ses larmes.

En l'embrassant, au moment de la quitter :

— Puisque ton mari n'est pas là, tu auras peut être peur, toute seule ?

— Je ne suis pas peureuse.

— Tu ne désires pas que j'aille passer la *nuit auprès de toi ?*

— A quoi bon ? dit Germaine un peu gênée.

Valérie lui glissa, doucement, à l'oreille ;

— A deux, tu sais, on est plus forte.

L'allusion était directe, mais Germaine fit semblant de ne point la comprendre.

Elle tendit son front à la tante qui l'embrassa :

— *A demain, chérie !*

— A demain, tante berceuse.

Elle ne lui donnait ce doux nom, qui rappelait leur enfance et les petits soins maternels de Valérie, que dans ses moments d'expansion.

La tante partit tout à fait rassurée.

Elle était rentrée chez elle. Une heure se passa. Elle allait se *mettre au lit quand* une domestique frappa discrètement. Valérie vint ouvrir.

— *Mademoiselle, je vous prie de m'excuser si je vous dérange*... Il y a en bas quelqu'un qui vous demande.

— A pareille heure ?

— C'est la réflexion que j'ai faite.

— Et qui cela ?

— Un homme.

— Et cet homme ? Parlez, on dirait que vous avez peur de prononcer son nom ?

— *C'est le sorcier Marie-Adèle*, du Roc-Martin.

— Marie-Adèle ! Et que me veut-il ?

— *Je l'ignore.*

Il vint un pressentiment à Valérie. Cette visite ne se rapportait-elle pas à la rencontre du matin, vers l'Echina ?

Elle descendit.

La domestique, en la voyant partir seule, manifesta de la frayeur.

— Mademoiselle ne désire pas que je l'accompagne ?

— Pourquoi ?

— Mais pour la protéger contre le sorcier.

— Oh ! je n'ai peur d'aucun sortilège. Marie Adèle est un brave homme, incapable d'une méchanceté...

Et elle rejoignit le vieillard.

La soirée était très belle, pas un seul *nuage dans le bleu admirable du ciel*. Et la lune brillait, faisant de cette nuit presque l'aube du jour. Marie-Adèle l'attendait, en *bas du perron*, dans l'attitude pensive qui lui était familière, les bras croisés sur sa large poitrine, et ses doigts ridés fourrageant sa longue barbe blanche.

— Venez, mademoiselle, dit-il, je voudrais ne pas être entendu.

Elle le suivit doucement.

Tout était silencieux dans Chantepleure et aux *alentours. Cependant les fenêtres étaient* éclairées, celles du salon où se tenaient tous les soirs M. et Mme de Lespérat et celles de la chambre à coucher de Germaine.

Marie-Adèle n'entraina point la tante jusqu'aux premiers arbres du parc. *Il s'arrêta* quand il fut à une certaine distance du château.

— *Mademoiselle*, dit-il, les vieux comme moi n'ont plus guère de sommeil et ils aiment autant se promener la nuit que le jour... C'est pourquoi *ils surprennent parfois* des secrets confiés aux ténèbres... J'allais tout à l'heure relever des verveux tendus dans la Semoy, du côté du Gué-aux-Biches, quand j'ai vu passer par là M. de Ménestreau... Il ne va pas à l'affût, bien sûr, car il n'a pas de *fusi*...

— Que m'importe ? dit Valérie, voyant qu'il s'arrêtait.

Et cependant elle avait frémi, car elle venait de penser que le Gué-aux-Biches était le rendez-vous où Germaine devait se rencontrer avec Ménestreau. Germaine avait promis de ne pas s'y trouver. M. de Ménestreau, lui aussi, avait fait pareille promesse. Il y manquait. Est-ce que Germaine serait faible aussi, oublierait la parole donnée ?...

— Si, si, cela vous importe, murmura gravement le vieux ; que M. de Ménestreau se promène par les beaux clairs de lune ou qu'il reste à l'Echina, cela ne vous intéresse pas, j'en suis convaincu, mais je n'ai pas tout dit.

— Qu'est-ce donc ?

Et elle ne respirait plus.

— Après avoir retendu mes verveux, je repris le chemin du Roc, en allongeant ma route par les bois de Chantepleure...

— Eh bien ?

— Eh bien, ce qui vous intéresse, c'est que j'ai rencontré Mme Grandier qui, très vite et comme en se cachant, suivait le sentier de la Roche aux Corbiats qui passe, vous le savez, devant le Gué-aux-Biches.

Et il *ajouta, mentalement, comme pour lui-même* :

— J'ai pensé que, puisque vous etiez allée à l'Echina, ce matin, vous deviez avoir, pour faire une pareille démarche, une raison bien grave, et je me suis dit que cette visite et le rendez-vous du Gué-aux-Biches devaient avoir une liaison que je ne connais pas.

— Mais vous vous trompez, monsieur Berriat, ma nièce est chez elle.

— Non, non, j'ai de bons yeux... malgré le grand âge.

Et montrant les *fenêtres illuminées*.

— Du reste, mademoiselle, assurez-vous en !...

Il allait partir. Il s'arrêta.

— Ce n'est point par intérêt pour votre nièce que je suis venu, dit-il. Elle m'est indifférente. Mais par amitié pour vous, car nous savons tous, dans le pays, quelle affection vous avez pour elle.

Il inclina légèrement la tête et se retira, de sa marche lourde et lente.

Abattue, effarée, la tante redisait :

— Non, non, ce n'est pas possible... ce brave homme a mal vu.

Et elle se mit à contempler les fenêtres. Puisque les lampes étaient allumées, c'est que Germaine n'était pas couchée. Valérie verrait donc, peut-être, la silhouette se dessiner derrière les rideaux.

Mais elle eut beau attendre.

Rien n'apparut. Marie-Adèle avait raison.

Pourquoi l'avait-il ainsi prévenue ? Elle eût préféré ne rien savoir, conserver ses illusions, *croire en l'honnêteté de la jeune femme*.

Il était trop tard. Tout cela s'écroulait.

Elle ne pouvait s'interposer, empêcher ce rendez-vous. Elle était réduite à l'inaction, une inaction qui pesait sur son cœur comme *une faute commise lourdement*.

La fièvre brûlait son front. Elle étouffait.

Elle ne rentra pas chez elle.

Elle se mit à *errer* sur la lisière du parc, et tout à coup sortit afin d'avoir le libre espace devant elle, toute la campagne inondée par la douce lumière de la lune, parce qu'il lui semblait que les lumières de Chantepleure et l'enclos du grand bois resserraient son cœur, et qu'elle respirerait ainsi facilement.

Elle n'avait jamais peur, ainsi, la nuit. Du reste, le pays est inoffensif. Elle descendait une sente pierreuse où les cailloux roulaient sous ses pieds. Elle s'assit au bas, sur une *roche, ayant à ses pieds* les côtes de la Semoy, en bas desquelles, au ras de la rivière, flottait un brouillard violet transparent. La vallée s'enfonçait au lointain, dans la nuit, sans qu'une ligne précise marquât le point *où elle disparaissait aux yeux*. Le cœur de Valérie battait avec violence. Elle souffrait dans son âme et dans son corps.

Bientôt elle *fut troublée, dans sa rêverie* douloureuse, par le bruit des sabots d'un cheval, sur la route voisine.

Ce n'était pas rare, un cavalier passant là, même à cette heure.

Pourtant son cœur se mit à battre, plus violemment encore.

Et en elle, un grand cri épouvanté :

— C'est Julien, revenu à l'improviste !

Il n'était attendu que le lendemain au soir.

Non, non, ce n'était pas possible... C'était l'épouvante qui lui suggérait de pareilles idées.

La route était encaissée entre des roches, derrière elle, et s'en allait, tournant et se contournant en lacets innombrables, vers Chantepleure dont elle traversait le parc, pour descendre vers Haulmé et Tournavaux.

Valérie grimpa sur les roches, et de l'autre côté, en dessous, vit un cavalier que la lune éclairait en plein.

Elle le reconnut du premier coup.

C'était bien le mari de Germaine.

— Elle est perdue, se dit-elle.

Et dans sa tête, une foule d'idées contraires, à la fois.

D'abord elle voulut appeler Julien, le retenir, retarder son retour le plus longtemps possible pour donner à Germaine le temps de rentrer à Chantepleure, favorisant ainsi de sa *complicité, ces amours coupables*.

Mais Julien s'étonnerait. Que penserait-il ? Elle se savait aimée. Ne prendrait-il pas pour un aveu, pour une faiblesse, une entrevue à pareille heure, en ce coin solitaire et calme où rien ne dérangerait leurs tendresses ?

Puis elle se dit qu'elle courrait au château, expliquerait la situation à Mme de Lespérat afin de chercher, ensemble, une cause à l'absence de Mme Grandier.

Cela, aussi, était impossible. Elle le reconnut vite.

Enfin, ne valait-il pas mieux, par les sentiers familiers, descendre en se hâtant, jusqu'au Gué-aux-Biches et avertir la malheureuse Germaine du danger qui la menaçait ?

Car Julien, au château, s'étonnerait de ne point la trouver chez elle. On la chercherait. *On l'appellerait*. Des soupçons lui viendraient peut-être. Et qui sait, même, si ce n'était pas déjà, à quelque dénonciation anonyme, que l'on devait ce *retour si brusque*, si imprévu ?

Ce fut à ce parti qu'elle s'arrêta.

La route, grimpant dans les roches, fait de nombreux détours avant de passer devant Chantepleure. Et Julien était forcé d'aller au pas. Tandis que le sentier pierreux, par lequel elle était venue, pourrait la conduire au Gué en quelques minutes.

Alors, *affolée*, elle se mit à courir, déchirant ses bottines aux cailloux pointus, perdant haleine mais ne s'arrêtant pas, poursuivie par l'idée qu'une catastrophe menaçait Germaine et résolue à la sauver, si coupable qu'elle fût.

Lorsqu'elle fut dans le parc, le sentier cessa brusquement. Elle prit par les halliers, laissant des morceaux de sa robe aux ronces perfides qui se tendaient comme des couleuvres sur son passage et elle allait, elle allait toujours.

Dans les alentours du Gué elle s'arrêta pour écouter. Elle n'osait plus avancer. Mais il fallait les prévenir. Il fallait être brave jusqu'au bout. Elle descendit jusqu'à la Semoy. Elle ne vit personne. L'herbe était foulée, le long de la rive, les hauts joncs des bords abattus par des pas récents, mais *Marie-Adèle avait passé là*, surveillant ses verveux.

Ce ne pouvait être des gens coupables, qui étaient venus là, *car la lune éclairait la* rivière, et ils devaient se confier plutôt aux ténèbres du parc pour protéger leurs amours.

Elle attendit, elle rentra sous les arbres. Elle en connaissait par cœur tous les coins les plus mystérieux.

Elle appela, à voix basse. Rien ne lui répondit.

Alors elle remonta vers Chantepleure, avec l'espérance que Marie-Adèle avait été abusé par une rencontre fortuite, que M. de Ménestreau n'avait point cherché Germaine et que, si Germaine était partie cette nuit-là de chez elle, c'était pour rendre sans doute un peu de calme à son esprit bouleversé par les reproches de sa tante.

Mais elle ne garda pas longtemps cette espérance.

Elle fut surprise par un chuchotement, le *murmure de deux voix qui parlaient bas, par* phrases entrecoupées.

(*A suivre*) JULES MARY.